

Comment éviter les erreurs de déclaration de coûts pour un financement H2020

La Commission européenne a publié à l'automne 2019 une communication à l'intention des bénéficiaires d'Horizon 2020, suite aux premiers audits ex-post qu'elle a conduit sur les projets Horizon 2020¹, dans laquelle elle présente les principales erreurs des bénéficiaires et propose des astuces pour les éviter.

Introduction

Il est dans l'intérêt des bénéficiaires et de la Commission de **limiter au maximum** les erreurs de déclaration de coûts. Un taux d'erreur minimal :

- renforce la réputation d'Horizon 2020,
- garantit un soutien durable du contribuable en faveur du financement de la science et de l'innovation,
- permet des paiements plus rapides,
- limite les contraintes administratives en évitant d'avoir à rembourser des sommes indûment payées.

En gardant cela à l'esprit, la Commission européenne souhaite partager les principaux enseignements issus des premiers audits ex-post conduits sur les financements H2020. Les erreurs les plus fréquentes sont répertoriées avec quelques précisions. Merci de les garder à l'esprit lorsque vous déclarez des coûts.

Le [modèle annoté de convention de subvention](#) comporte des indications détaillées, exemples et cas spécifiques. Les réponses aux questions les plus fréquentes sont également disponibles sur le portail « [Funding & Tenders](#) ». Le [Research Enquiry Service](#) peut également vous assister.

¹ https://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/other/comm/190305_avoiding-errors-when-claiming-costs_en.pdf

Erreurs les plus fréquentes dans H2020

L'Annexe de ce document présente une vue d'ensemble des résultats des audits d'H2020 disponibles au mois d'octobre 2019, soit environ 18,2% des audits prévus pour H2020. Elle apporte des précisions quant aux proportions respectives des principales erreurs, par catégorie de budget, qui ont entraîné des rectifications en faveur du budget de l'Union européenne.

a. Coûts de personnel

- calcul incorrect du temps productif,
- coûts de rémunération inéligibles au calcul des taux horaires tant pour les coûts réels que pour les coûts moyens de personnel,
- durée déclarée incorrecte.

b. *Subcontracting* et autres coûts directs

- coûts dépourvus de documents justificatifs valides,
- coûts non prévus dans le contrat de subvention ou non accordés par les services de l'UE.

c. Autres coûts directs

- erreurs de coûts d'équipement résultant de l'absence de mesure directe des coûts,
- documents justificatifs valides manquants pour les « autres biens et services »,
- frais de mission sans lien avec l'action ou documents justificatifs manquants.

Comment éviter les erreurs les plus fréquentes

a. Calcul du temps productif

- Pour le calcul du temps productif, vous devez utiliser l'une des trois options proposées dans le modèle de contrat de subvention H2020 : 1/ forfait de 1 720 heures annuelles, 2/ temps productif individuel ou 3/ temps productif annuel de l'établissement. Il est toutefois possible d'utiliser différentes options pour différents types de personnel si la même option est appliquée de manière cohérente à chaque groupe de personnel employé à des conditions similaires (par ex. une même catégorie de personnel ou un même type de contrat).
- Vous devez utiliser la(les) même(s) option(s) pour l'année financière entière.
- Pour les taux horaires calculés sur une base mensuelle, vous ne pouvez pas sélectionner l'option 2 (temps productif individuel).
- En cas de doute, sélectionner l'option 1 (le forfait de 1 720 heures annuelles) – il n'est pas nécessaire de consigner ces heures et vous serez à l'abri de toute remise en cause de cette durée lors d'un audit.

b. Coûts de rémunération inéligibles

- Assurez-vous que la rémunération est conforme avec votre pratique habituelle (vous ne devez pas utiliser de taux budgétés, standards, estimés ou fixes pour le calcul des coûts de rémunération).
- La rémunération doit être vérifiable (fiches de paie, bulletins de salaire, contrats de travail).
- Le versement de la rémunération doit être conforme avec la législation nationale, la convention collective de travail et le contrat de travail (ou arrêté de nomination équivalent).

c. Durée déclarée incorrecte

- En règle générale, vous devez garder des feuilles de temps respectant les obligations minimales stipulées dans le contrat de subvention H2020. En l'absence de modèle de feuille de temps à disposition, un modèle produit par la Commission est disponible ici.
- Assurez-vous que le nombre total d'heures déclarées par personne et par an pour un financement de l'UE et Euratom n'excède pas le temps productif annuel utilisé lors du calcul du taux horaire. La somme totale des coûts de personnel déclarés dans ces subventions par personne et par an ne doit également excéder les coûts totaux de personnel enregistrés dans votre comptabilité (double plafond).
- Doivent uniquement être déclarées des heures réellement travaillées sur le projet. Les informations incluses dans les feuilles de temps doivent correspondre à celles indiquées dans les déclarations de congés, arrêt-maladie ou toute absence et déplacement professionnel. De même, vous ne pouvez pas déclarer d'heures durant les absences (congés annuels ou arrêt maladie par exemple).

d. Déclaration de coûts reliés à l'action

- Assurez-vous que vous êtes en mesure de justifier les liens à l'action H2020 (tels que des frais de mission que vous estimez nécessaires à l'action).
- Si vous avez l'habitude de considérer certains types de coûts comme étant des coûts indirects, vous ne pouvez déclarer ces derniers comme coûts directs.

e. S'assurer que tous les coûts sont correctement répertoriés

- Les coûts déclarés doivent être identifiables et vérifiables. Cela signifie qu'ils doivent être en accord avec vos comptes et prouvés par des documents.
- L'acquisition de biens et services (*subcontracting* ou autres coûts directs) doit respecter le principe de meilleure qualité prix (« best value for money »). Afin de démontrer le respect de ce principe, vous devez également prouver que la procédure interne a bien été suivie ou que les tâches en *subcontracting* ont bien été mises en œuvre.

f. Absence de mesure directe des coûts

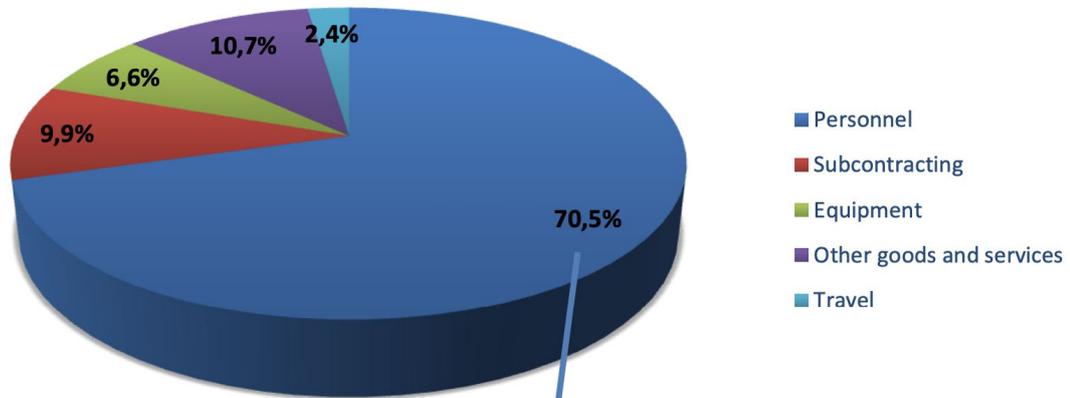
- Assurez-vous que les biens et services (par exemple des consommables) facturés comme coûts directs au projet sont mesurés correctement et facturés sur la base d'un coût (et non d'un

prix). Cela suppose que les biens et services ne soient pas facturés au projet en utilisant une méthode de répartition (à l'aide d'approximation, de clés de répartition, etc.).

- En l'absence de mesure directe des coûts, il est impossible de déclarer ces coûts comme étant des coûts directs. Ces coûts seront considérés comme coûts indirects, calculés en utilisant le taux fixe de 25% prévu dans H2020.

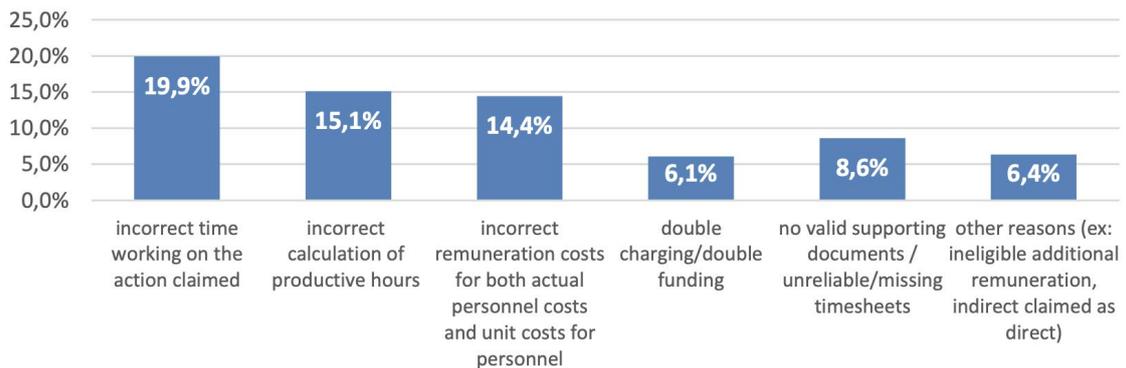
ANNEXE – VUE D’ENSEMBLE DES RESULTATS DES PREMIERS AUDITS H2020
(chiffres des audits sur coûts réels déclarés des projets jusqu’au 1^{er} octobre 2019)

Percentage of errors identified in H2020 ex-post audits leading to adjustments in favour of the EU budget

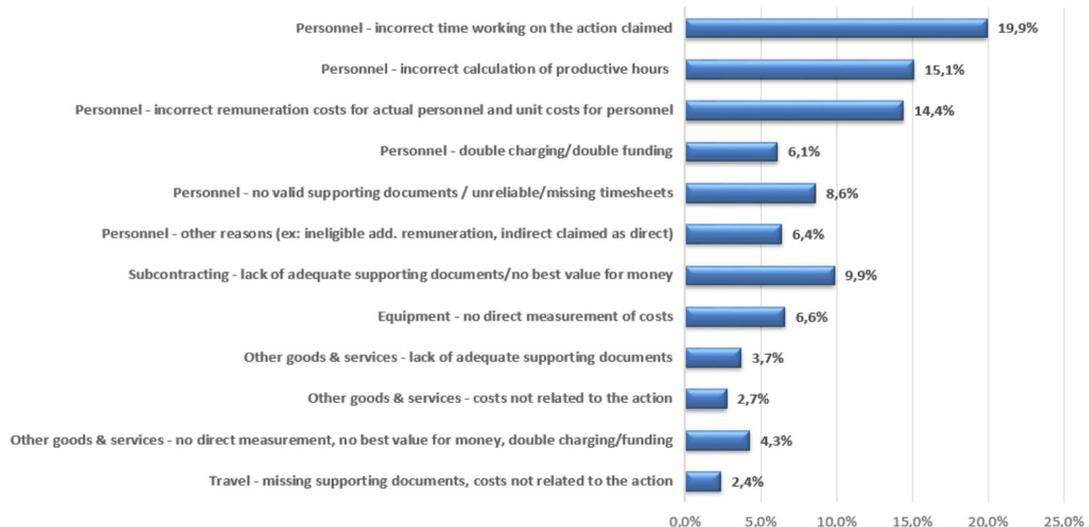


Percentage of type of error in personnel costs

(breakdown of 70,5%)



Breakdown of all errors identified in H2020 audits in favour



1. Coûts de personnel

Les coûts de personnel sont le principal type de coûts déclaré et remboursé dans H2020. La grande majorité des erreurs identifiées lors des audits concerne des coûts de personnel, représentant 70,5% du total des erreurs nécessitant des rectifications en faveur du budget de l'UE. La répartition des différents types d'erreurs de coûts de personnel est la suivante :

- déclaration incorrecte de la durée travaillée sur l'action (19,9%),
- calcul incorrect du temps productif (15,1%),
- coûts de rémunération incorrects s'agissant des coûts de personnel réels et des coûts unitaires de personnel, par exemple des déclarations de coûts budgétés ou des estimations au lieu de coûts réels (14,4%),
- documents justificatifs invalides ou feuilles de temps non fiables ou manquantes (8,6%),
- double facturation ou double financement (6,1%),
- autres raisons, telles que des rémunérations additionnelles inéligibles, des coûts indirects déclarés à tort comme coûts directs (6,4%).

2. Subcontracting

Parmi toutes les erreurs identifiées en *subcontracting* (9,9%), la majorité était due à un manque de documents justificatifs valides ou à des actions de *subcontracting* non prévues dans la convention de subvention ou non approuvées par les services de l'UE.

3. Autres coûts directs

a. Coûts d'équipement

- Les erreurs de coûts d'équipement (6,6% du total des erreurs) sont principalement causées par l'absence de mesure directe des coûts.

b. Autres biens et services

10,3% du total des erreurs identifiées dans les audits financiers sont liées à des erreurs lors d'une déclaration « d'autres biens et services » :

- documents justificatifs valides manquants (3,7%),
- coûts déclarés sans lien avec l'action (2,7%),
- impossibilité de mesurer les coûts directement ou coûts indirects déclarés comme étant des coûts directs, double facturation, financement double ou non-respect du principe "best value for money" (4,3%).

c. Frais de mission

2,4% du total des erreurs relèvent d'erreurs de déclaration de frais de mission. Les résultats des audits pointent des documents justificatifs manquants et des coûts déclarés qui n'ont pas de lien avec l'action.